

---

# COMITÉ SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

---

12 décembre 2023

# SOMMAIRE

- 01 RETOUR DES MARCHÉS PRÉSENTÉS EN CAO DU 27 NOVEMBRE**
- 02 DÉLIBÉRATIONS NATURA 2000**
- 03 ADHÉSION AUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES DU CDG 25**
- 04 PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**
- 05 OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BP 2024**
- 06 FINANCEMENT PPI 2024-2026**
- 07 APPEL DE CONTRIBUTION DE DÉBUT D'ANNÉE 2024**
- 08 INFORMATIONS DIVERSES**

## Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès verbal de la séance du 17 octobre 2023

## Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance

**01**

**RETOUR DES MARCHÉS PRÉSENTÉS  
EN CAO DU 27 NOVEMBRE**

## Point passation des marchés

- ✓ Etude restauration des ruisseaux de Glère et Bremoncourt :  
2 réponses ont été déposées par ARTELIA (Dijon) et SINBIO Scop (Sélestat). Le marché était estimé à 50 000 € TTC.

Le bureau d'études ARTELIA a été recruté pour un montant de 74 480 € TTC.  
Dans un premier temps seront démarrés les AVPS des 2 ruisseaux, puis AVPD, PRO, DLE de la partie remise à ciel ouvert du ruisseau de Glère, pour un total de toutes ces opérations pour environ 40 000 €.

Classement final								
Nom de l'Entreprise	Note valeur technique (70%)			Note prix des prestations (30%)			Total (100%)	Rang
	Composition de l'équipe, moyens techniques utilisés, exemple de restitution, planning d'exécution (20%)	Les différents éléments de mission de cette prestation à réaliser comme demandé dans l'article 3 du CCTP (50%)	Sous-total	Prix unitaires (15%)	Prix global de la prestation (15%)	Sous-total		
Artelia	12,80	43,00	55,80	14,14	15,00	29,14	84,94	1
SINBIO SCOP	11,20	36,00	47,20	10,30	13,02	23,32	70,52	2

## Point passation des marchés

- ✓ **Etude restauration du Cusancin :**  
2 réponses ont été déposées par ARTELIA (Dijon) et CE3E (Arnières-sur-Iton). Le marché était estimé à 100 000 € TTC.

Le bureau d'études CE3E a été recruté pour un montant de 146 363 € TTC.

Classement final								
Nom de l'Entreprise	Note valeur technique (70%)			Note prix des prestations (30%)			Total (100%)	Rang
	Composition de l'équipe, moyens techniques utilisés, exemple de restitution, planning d'exécution (20%)	Les différents éléments de mission de cette prestation à réaliser comme demandé dans l'article 5 du CCTP (50%)	Sous-total	Prix unitaires (15%)	Prix global de la prestation (15%)	Sous-total		
Artelia	12.80	38.46	51.26	9.68	13.35	23.03	74.29	2
CE3E	15.20	36.15	51.35	13.51	15.00	28.51	79.87	1

## Point passation des marchés

- ✓ Etude pour la préservation des ressources karstiques majeures :  
3 réponses ont été déposées par SCIENCE ENVIRONNEMENT (Besançon), ICEA (Limonest) et REILE (Beurre). Le marché était estimé à 150 000 € TTC.

Le bureau d'études REILA a été recruté pour un montant de 100 000 € TTC pour la tranche ferme. La totalité des tranches optionnelles s'élève à 40 000 € TTC et nécessiteront d'être débattue en Comité syndical pour savoir qui en assurera la maîtrise d'ouvrage (suivis débits en continu, physico-chimie, traçages, forages, ...)

Classement final								
Nom de l'Entreprise	Note valeur technique (70%)			Note prix des prestations (30%)			Total (100%)	Rang
	Composition de l'équipe, moyens techniques utilisés, exemple de restitution, planning d'exécution (20%)	Les différents éléments de mission de cette prestation à réaliser comme demandé dans l'article 5 du CCTP (50%)	Sous-total	Prix unitaires (15%)	Prix global de la prestation (15%)	Sous-total		
REILE	15,20	40,00	55,20	9,65	14,04	23,68	78,88	1
SCIENCE ENV	11,20	39,17	50,37	10,18	14,42	24,61	74,97	2
ICEA	12,80	32,50	45,30	10,78	15,00	25,78	71,08	3

## Point passation des marchés

- ✓ Etude prospective sur le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau, et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau :  
2 réponses ont été déposées par ARTELIA (Echirolles), GREEN (Beurre) et IREED (Montpellier).  
Le marché était estimé à 170 000 € TTC.

Le bureau d'études ARTELIA a été recruté pour un montant de 190 000 € TTC.

Classement final								
Nom de l'Entreprise	Note valeur technique (70%)			Note prix des prestations (30%)			Total (100%)	Rang
	Composition de l'équipe, moyens techniques utilisés, exemple de restitution, planning d'exécution (20%)	Les différents éléments de mission de cette prestation à réaliser comme demandé dans l'article 5 du CCTP (50%)	Sous-total	Prix unitaires (15%)	Prix global de la prestation (15%)	Sous-total		
Artelia	18,00	39,09	57,09	13,63	15,00	28,63	85,72	1
Green	15,00	25,45	40,45	11,05	12,03	23,08	63,53	3
Ireedd	19,00	43,64	62,64	12,74	9,97	22,71	85,35	2



**02**

**DÉLIBÉRATIONS SITE NATURA 2000**

# 02.1

## DÉLIBÉRATION EPAGE STRUCTURE PORTEUSE N2000



## Délibération EPAGE structure porteuse N2000

Le site Natura 2000 de la Vallée du Dessoubre présente, sur notre territoire et les communautés de communes voisines, des caractéristiques indéniables du maintien de la biodiversité. Ce projet entre de façon importante dans le projet de protection de l'environnement. Il convient d'établir une convention dans la mesure où nous souhaitons être la collectivité porteuse de cette convention.





## Délibération EPAGE structure porteuse N2000

- ✓ Considérant l'hébergement du site NATURA 2000 de la « Vallée du Dessoubre » par l'EPAGE Doubs Dessoubre ;
- ✓ Considèrent que la structure animatrice est chargée d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs sous le contrôle du préfet ;
- ✓ Considérant l'appui administratif, réglementaire et technique des services de la Région Bourgogne Franche Comté ;
- ✓ Considérant le financement de cette animation par des crédits Région et par des fonds européens (FEADER) ;
- ✓ Considérant le projet de convention cadre fixant les modalités de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » entre l'Etat, représenté par le préfet du Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté ;
- ✓ Vu la demande de financement à établir avant le 31 décembre 2023.

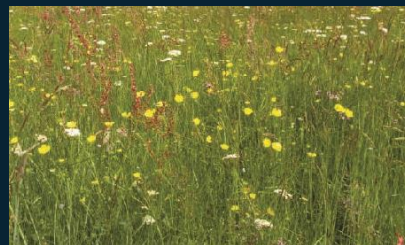




## Délibération EPAGE structure porteuse N2000

Il sera proposé au Comité syndical :

- ✓ D'autoriser le Président à présenter la candidature de l'EPAGE Doubs Dessoubre pour reconduire son rôle de structure porteuse du site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » ;
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » pour la période 2024-2026 ;
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à Natura 2000 ;
- ✓ D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



# 02.2

**DÉLIBÉRATION FINANCEMENT  
ANIMATION & RÉVISION DOCOB DU SITE**





## Délibération Financement animation du site

Il est demandé aux structures animatrices NATURA 2000 de transmettre les demandes de subventions 2024 avant le 31 Décembre 2023. Concernant l'animation du site et la révision du Docob, 2 ETP seront financés par des subventions Etat et FEADER.

Il sera donc proposé au Comité syndical,

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel d'un montant de 113 680 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER) et le programme détaillé d'activités de l'animation Natura 2000 et de la révision du Docob pour l'année 2024 ;
- ✓ D'autoriser M. le président à signer tous les documents nécessaires à la demande.



# 03

**ADHÉSION AUX MISSIONS  
COMPLÉMENTAIRES DU CDG25**



## Adhésion aux missions complémentaires du CDG25

Monsieur le Président expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).



Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.



## Adhésion aux missions complémentaires du CDG25

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

- ✓ Le conseil juridique, y compris pour la fonction de référent déontologue ;
- ✓ L'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- ✓ L'accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite ;
- ✓ L'accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice des missions obligatoires sus énumérées sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement :



## Adhésion aux missions complémentaires du CDG25

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

- ✓ La rédaction des actes ;
- ✓ Le conseil en gestion de situations complexes ;
- ✓ Le conseil et l'assistance contentieux ;
- ✓ Les médiations ;
- ✓ Les enquêtes administratives ;
- ✓ Le bilan des ressources humaines ;
- ✓ Le conseil en organisation / l'audit RH ;
- ✓ La réalisation des paies ;
- ✓ La gestion des allocations chômage ;
- ✓ L'assurance statutaire ;
- ✓ La médecine agréée et de contrôle ;
- ✓ Les conseils et avis déontologiques (élus) ;
- ✓ Le dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- ✓ L'agence d'intérim ;
- ✓ Le conseil en recrutement ;
- ✓ Le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement aux mobilités ;
- ✓ La médecine préventive ;
- ✓ Le conseil en prévention ;
- ✓ L'inspection en santé et en sécurité au travail ;
- ✓ La psychologie du travail ;
- ✓ L'ergonomie du travail ;
- ✓ La protection sociale complémentaire.



## Adhésion aux missions complémentaires du CDG25

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles soit par une contribution à l'acte.

L'adhésion aux missions complémentaires nécessite l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement et la signature d'une convention.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelable de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver l'adhésion de l'EPAGE au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 1er décembre 2023 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.



**04**

**DÉLIBÉRATION PRIME**

**EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT**

## Délibération Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

A la demande de la préfecture il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle comprise entre 300 € et 800 € suite à la parution du Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.



**PRIME POUVOIR D'ACHAT**



# 05

**OUVERTURE DE CRÉDITS  
AVANT LE VOTE DU BP 2024**



## Ouverture de crédits avant le vote du BP 2024

Préalablement au vote du budget primitif 2024, l'EPAGE ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses du 1er trimestre 2024, en vertu de l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales, le comité syndical peut autoriser Monsieur Le Président à mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits inscrits au budget 2023.



Il est proposé au Comité syndical de :

- Autoriser Monsieur Le Président à procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite d'un quart des crédits inscrits au budget 2023 selon le détail ci-dessous :





## Ouverture de crédits avant le vote du BP 2024

Chapitres	Articles	Crédits votés au BP N-1	Crédits ouverts par l'assemblée au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
20	2031 Frais études	65 000.00 €	16 250.00 €
21	21311 Bâtiments administratifs	10 000.00 €	2 500.00 €
	2145 Construction sol autrui, aménagement, agencement	170 500.00 €	40 000.00 €
	21838 Autre matériel informatique	6 104.00 €	1 500.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	4 000.00 €	1 000.00 €
45	4541103 Ruisseau Sancey	60 000.00 €	15 000.00 €
	4541105 Reverotte lot 1	45 000.00 €	11 000.00 €
	4541107 Barrage des pipes	37 000.00 €	9 250.00 €
	4541109 Ruisseau Noël Cerneux	40 000.00 €	10 000.00 €
	4541110 Glère-Bremoncourt	50 000.00 €	12 500.00 €

**06**

**FINANCEMENT PPI 2024-2026**



## PPI 2024-2026 : niveau d'ambition et montant des contributions

### Rappel historique actions 2015-2023

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats financiers par EPCI des **actions milieux aquatiques, tourbières, zones humides et biodiversité** portées par l'EPAGE de 2015 à fin 2023.

	Etudes et travaux	Subventions	Reste à financer
CCPM	2 052 680,00 €	1 432 870,00 €	619 810,00 €
CCPR	399 446,67 €	352 646,67 €	46 800,00 €
CCPHD	83 276,67 €	56 037,67 €	27 239,00 €
CCPSB	132 446,67 €	90 456,67 €	41 990,00 €
CCDB (depuis 2021)	63 080,00 €	41 900,00 €	21 180,00 €
<b>Total</b>	<b>2 730 930,00 €</b>	<b>1 973 911,00 €</b>	<b>757 019,00 €</b>

FINANCEMENT PPI 2024-2026



## PPI 2024-2026 : niveau d'ambition et montant des contributions

### Rappel historique actions 2015-2023

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats financiers par EPCI de l'**opération collective LIMITOX** portées par l'EPAGE de 2015 à fin 2023.

	Nombre d'entreprises contactées		Nombre d'entreprises visitées		Nombre dossiers déposés AERMC		Montants des investissements	Montant subv 2015/2020
	2015 2020	2022 2023	2015 2020	2022 2023	2015 2020	2022 2023		
CCPM	62	67	44	19	13	-	1 668 183 €	320 630 €
CCPR	27	23	17	5	2	-	23 245 €	13 946 €
CCPHD	31	79	19	16	8	-	757 011 €	269 160 €
CCPSB	13	40	4	8	0	-	0 €	0 €
CCVM	53	54	32	18	12	-	528 432 €	243 704 €
CCDB	-	82	-	16	-	1	39 931 €	27 951 €
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>345</b>	<b>116</b>	<b>82</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>3 016 802 €</b>	<b>875 391 €</b>



## PPI 2024-2026 : niveau d'ambition et montant des contributions

### Perspective opération LIMITOX en 2024

L'opération collective LIMITOX, liée au Contrat de territoire 2022-2024 signé avec l'Agence de l'eau et les partenaires, prendra fin en 2024 avec la date limite de dépôt des dossiers fixée en juin.

Le tableau ci-dessous synthétise, par EPCI, les dossiers en cours d'étude.

	Nombre de dossiers	Coût des travaux estimés	Subventions estimées
CCPM	6	875 000 €	398 500 €
CCPR	2	45 000 €	31 500 €
CCPHD	4	138 000 €	96 600 €
CCPSB	0	0 €	0 €
CCDB	3	47 000 €	26 900 €
CCVM	4	111 000 €	77 700 €
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>1 216 000 €</b>	<b>631 200 €</b>



## PPI 2024-2026 : niveau d'ambition et montant des contributions

### Synthèse des dépenses de fonctionnement pour les années 2024 à 2026

La synthèse ci-dessous est donnée sous réserve du non-prolongement des postes liés à l'opération LIMITOX, et sans prise en compte de potentiels poses en cas d'appels à projets AERMC.

	Synthèse fonctionnement - PPI 2024-2026			Moyenne annuelle
	2024	2025	2026	
Dépenses	922 005 €	838 613 €	598 700 €	786 439 €
Recettes	558 857 €	460 480 €	274 815 €	431 384 €
Reste à charge	363 148 €	378 132 €	323 885 €	355 055 €
	ETP	ETP	ETP	
	11,5 ETP	9,9 ETP	8,4 ETP	



## PPI 2024-2026 : niveau d'ambition et montant des contributions

**Ambition des dépenses d'investissement pour les années 2024 à 2026 avec une augmentation des contributions de l'ordre de 70 %.**

Engagements financiers pour la réalisation de travaux sur la période 2024-2026.

Projets de travaux	Année	Coût TTC	Taux aide	Reste à charge
Barrage des Pipes	2024	700 000 €	70%	291 667 €
Reverotte	2024	500 000 €	70%	208 334 €
Moricemaison/Fleurey	2024	80 000 €	70%	33 333 €
Audeux	2025/2026	700 000 €	70%	291667€
Zones humides	2025/2026	100 000 €	70%	41 667€



# FINANCEMENT PPI 2024-2026

Famille d'intervention	Nomenclature simplifiée	Coûts TTC	Montants estimatifs FCTVA total	Hypothèse subvention	Montant subventions HT	RAC hors FCTVA
Etude (AVP, PRO, DLE, MOE)	Barrage du Theusseret	90 000,00 €	0,00 €	100%	90 000,00 €	0,00 €
Suivi-pré & post travaux (N+3 et N+6)		35 000,00 €	0,00 €	100%	35 000,00 €	0,00 €
Etude (PRO, DLE, MOE)	Moulin du Plain	30 000,00 €	0,00 €	100%	30 000,00 €	0,00 €
Travaux		300 000,00 €	0,00 €	100%	300 000,00 €	0,00 €
Suivis post-travaux	Neuf-Gouffre et Fleurey	35 000,00 €	5 741,40 €	70%	20 416,67 €	14 583,33 €
Etude (AVP, PRO, DLE, MOE)	Ruisseaux de Sancey	56 000,00 €	9 186,24 €	70%	32 666,67 €	23 333,33 €
		22 000,00 €	3 608,88 €	70%	12 833,33 €	9 166,67 €
Etude	Cusancin & affluents	150 000,00 €	24 606,00 €	70%	87 500,00 €	62 500,00 €
Etude (AVP, PRO, DLE, MOE)	Glère-Brémoucourt	40 000,00 €	6 561,60 €	70%	23 333,33 €	16 666,67 €
Etude (AVP, PRO, DLE, MOE)	Milieux humides	100 000,00 €	16 404,00 €	70%	58 333,33 €	41 666,67 €
Acquisitions foncières		10 000,00 €	1 640,40 €	70%	5 833,33 €	4 166,67 €
		30 000,00 €	4 921,20 €	70%	17 500,00 €	12 500,00 €
Etude	LIFE Climat tourbières du Jura	200 000,00 €	32 808,00 €	100%	166 666,67 €	33 333,33 €
Travaux		600 000,00 €	98 424,00 €	100%	500 000,00 €	100 000,00 €
Travaux	Espèces exotiques envahissantes	90 000,00 €	0,00 €	60%	54 000,00 €	36 000,00 €
Travaux	Restauration trame turquoise	140 000,00 €	0,00 €	70%	98 000,00 €	42 000,00 €





## PPI 2024-2026 : niveau d'ambition et montant des contributions

### Niveau des contributions avec augmentation de 70 %.

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	184 966 €	6 €	10 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	65 437 €	7 €	12 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	56 511 €	5 €	8 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	110 210 €	6 €	10 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	34 510 €	7 €	13 €
<b>Ss-total EPCI</b>	<b>265 667 €</b>	<b>451 634 €</b>		
Département (fonctionnement)	113 937 €	113 937 €		
Département (investissement)	142 145 €	142 145 €		
<b>Ss-total Département</b>	<b>256 082 €</b>	<b>256 082 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>707 716 €</b>		

**07**

**APPEL DE CONTRIBUTION  
DE DÉBUT D'ANNÉE 2024**



## Appel de contribution de début d'année 2024

- ✓ Les membres du Syndicat participent au financement du budget, au titre des compétences qu'ils transfèrent.
- ✓ Les contributions sont définies conjointement à l'élaboration du programme pluriannuel d'intervention de 3 ans et sont plafonnées sur la durée du programme.
- ✓ Pour la période 2021-2023, l'appel des contributions des EPCI membres a été réalisé sur la base suivante : appel de 30% de la contribution annuelle en février, 50% en juin et 20% en septembre.
- ✓ Il est à noter que le Département a fait le choix du versement de 100% de sa contribution en février pour l'année en cours.



08

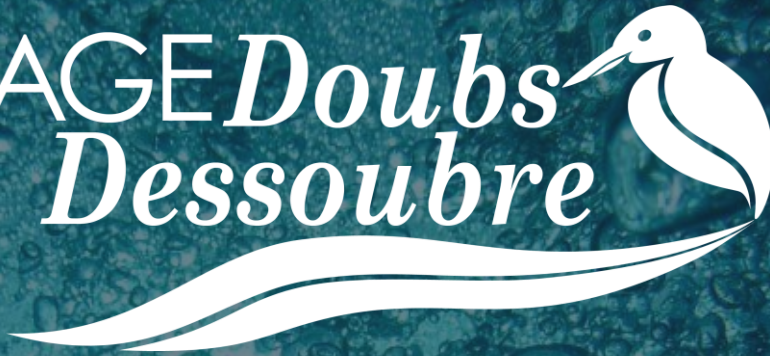
**INFORMATIONS DIVERSES**

## Informations diverses

- ✓ Recrutement animateur N2000 (contrat de projet de 2 ans pour révision DOCOB et animation MAEC) suite aux entretiens du 30 novembre.
- ✓ Retour comité stratégique du 28 novembre.
- ✓ Echanges BEL/structures publiques.
  - ❖ L'accord cadre entre BEL et les structures publiques (EPAGEs & CEN) est en cours d'élaboration
  - ❖ Signature prévue fin janvier après délibération des EPAGEs et CA du CEN
  - ❖ Dans les 15 jours qui viennent, une interview du PDG de Bel dans un journal national sera donnée sur la coopération qui se met en place entre Bel, le CEN BFC et les EPAGEs HDHL et DD. Puis un communiqué de presse sera diffusé sur le même sujet après la publication de l'article.



# EPAGE *Doubs* *Dessoubre*



3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte



03 81 37 02 78



contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur <https://doubsdessoubre.fr/>

